



## Comment remplir votre déclaration de revenus 2010 Aux Impôts et à la caisse d'Allocations Familiales

En tant qu'assistante maternelle, vous pouvez effectuer sur votre revenu un abattement de 3 X le S.M.I.C horaire par jour effectif de garde et par enfant.

### Comment calculer la somme à déclarer ?

Le calcul est à faire pour chaque enfant gardé.

Pour vous aider, vous trouverez page suivante un tableau récapitulatif à remplir.

- 1) Faire la somme des rémunérations perçues pendant l'année pour chaque enfant ( salaire, indemnités journalières, congés payés, indemnités d'absence ) , c'est à dire le **salaire net + les cotisations CSG et RDS non déductibles** .
- 2) Calculer le nombre de jours de garde effectifs, c'est à dire le nombre **d'heures travaillées sur l'année divisé par 8**
- 3) Calculer le montant de l'abattement :  
Multiplier le nombre de jours travaillés (    ) par 3 fois le S.M.I.C horaire brut .  
C'est à dire pour janvier 2010 , nombre de jours (    ) X 3 X 8,86  
Soit : **nombre de jours (    ) X 26,58**

### Résultat

- Si l'abattement calculé en **3.** est supérieur aux revenus que vous avez perçus durant l'année, calculé en **1.**  
**Vous n'avez rien à déclarer**, notez 0 dans la case de votre déclaration de revenus
- Si l'abattement calculé en **3.** est inférieur aux revenus que vous avez perçus durant l'année, calculé en **1.**  
Calculez **3. – 1.** , le résultat sera la somme que vous devez déclarer, donc celle à reporter sur votre déclaration de revenus à la C.A.F et aux Impôts.

## Bon à savoir

### Loi TEPA :

les heures complémentaires et heures supplémentaires sont défiscalisées. Vous ne serez donc plus imposable sur ces heures.

Vous pouvez bénéficier du régime spécifique aux assistantes maternelles, s'il vous est plus favorable, mais ce n'est pas une obligation.

### Prime pour l'emploi (PPE) :

Avant de choisir votre régime fiscal (régime général ou spécifique Assistantes Maternelles), il est conseillé de prendre en considération l'incidence de la PPE.

Pour les bas salaires, le régime général est parfois plus intéressant (car revenus minimum à déclarer pour être éligible), à condition qu'il ne vous fasse pas perdre vos droits sur d'autres aides (allocations logement, prime de rentrée scolaire, etc. ). A l'inverse, pour les salaires élevés, le régime spécifique peut dans certains cas vous faire bénéficier de la PPE. Donc à vos calculs !!!

(sur Internet, simulation possibles sur le site des impôts et de la Caf).



## Comment remplir votre déclaration de revenus 2010 Aux Impôts et à la caisse d'Allocations Familiales

### Tableau récapitulatif

	1 er enfant	2 éme enfant	.....
<b>1.</b> Total des rémunérations perçues pendant l'année	€	€	
Nombre d'heures travaillées pendant l'année	heures	heures	
<b>2.</b> Nombre de jour de travail effectif = nombre heures / 8	jours	jours	
3 X S.M.I.C horaire brut 3 X 8,86 = 26,58 €			
<b>3. Abattement :</b> <i>calcul</i> :nb jour travail effectif X 26,58 € <b>2.</b> X 26,58	€	€	
<b>Résultat :</b> Comparer <b>3.</b> Et <b>1.</b> : Si <b>3.</b> Est supérieur à <b>1.</b> :Vous déclarez 0 Si <b>3.</b> Est inférieur à <b>1.</b> Calculez <b>1.</b> - <b>3.</b> Pour obtenir le montant à déclarer	€	€	